

Règlement jeu concours

Gagnez vos loisirs

L'Office de tourisme du Grand Villeneuvois, situé Allée Federico Garcia, 47300 Villeneuve sur Lot,

Organise du 9 juin 2021 au 13 juin 2021

Un jeu gratuit en ligne et sans obligation d'achat, accessible à l'adresse suivante :

<http://www.tourisme-villeneuvois.fr/ot-grand-villeneuvois/jeu>

La promotion de ce jeu s'effectuera lors des spots radio par France Bleu Gironde du 9 juin 2021 au 12 juin 2021

Ce règlement est déposé auprès de la SCP A. WEINGAND huissier, 5, rue Gambetta, 47300 Villeneuve sur Lot.

Article 1. Conditions de participation

La participation se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. Afin de participer au dit jeu, toute personne doit correctement renseigner les différents champs du formulaire de participation.

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est soumis au présent règlement et ouvert à toute personne physique, majeure et résidant hors Lot et Garonne, à l'exclusion du personnel de la direction organisatrice du jeu-concours, de leurs conjoints, ascendants ou descendants directs.

L'Office de tourisme du Grand Villeneuvois, organisateur du jeu concours pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.



La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu aux autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son nom et prénom ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

L'Office de tourisme du Grand Villeneuvois, organisateur du jeu concours se réserve la possibilité d'annuler un gain voire le jeu si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.

À tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées. Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses noms et prénoms. Chaque joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne.

Article 2 : mécanique du jeu et dotations

Pour participer à ce jeu, les participants devront se rendre sur la page dédiée au jeu-concours à l'adresse suivante <http://www.tourisme-villeneuvois.fr/ot-grand-villeneuvois/jeu>

La participation est considérée comme validée par l'organisateur uniquement lorsque le participant a validé son inscription en cliquant sur le bouton « jouer » du formulaire. Les lots seront attribués uniquement aux participants validés par tirage au sort.

Les participants devront choisir la dotation pour laquelle ils souhaitent jouer puis répondre en toute sincérité à un formulaire d'identification.

Voici la mécanique du jeu concours :

1. Choix de la dotation pour laquelle il souhaite jouer
2. Remplissage du formulaire d'inscription
3. Validation en appuyant sur le bouton « jouer »

Le jeu sera en ligne du 9 juin au 13 juin 2021.

Un tirage au sort sera désigné le 15 juin pour désigner le gagnant de chaque dotation à 14 h 30, en présence de **Maître WEINGAND dans les locaux de l'office de Tourisme du Grand Villeneuvois.**

La valeur des dotations varie de 30 à 300 euros

Les lots sont valables en 2021 ou 2022, ne sont pas modifiables, ni échangeables et ne pourront faire valoir aucune contre-valeur monétaire ni échange contre la valeur marchande.

Les disponibilités et toutes les conditions d'utilisation de ces lots seront communiquées par courrier aux gagnants.

Chacun de ces lots pourra être remplacé par un lot de valeur équivalente en cas de rupture de stock ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de l'Office de Tourisme, organisateur.

Article 3 : modalités du tirage au sort

Le tirage au sort des gagnants sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant rempli correctement le formulaire d'inscription et ayant validé toutes les étapes du jeu concours pendant la période de jeu concernée

Les gagnants seront avertis sous 72 heures après la fin du jeu concours par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur le questionnaire d'inscription au jeu (les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse e-mail).

Il appartiendra ensuite aux gagnants de prendre contact toujours par e-mail avec l'office de tourisme, organisateur du jeu concours dans les 3 semaines suivants l'envoi de l'e-mail annonçant leur qualité de gagnants.

Dans l'hypothèse où les gagnants refuseraient de prendre possession de leur lot, ceux-ci doivent en avertir par e-mail l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme, organisateur du jeu concours, se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre les lots aux gagnants.

L'organisateur certifie avoir en sa possession ou être titulaire d'un droit sur les lots mis en jeu et garantit la livraison aux gagnants des dits lots.

Article 4 : Droit d'exclusion

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, l'office de tourisme pourra fermer le compte de tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement.

Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment du jeu et sans préavis.

De même, l'organisateur du jeu pourra fermer sans préavis et à tout moment du jeu un compte présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

Article 5 : Droit d'accès et rectification des données



Conformément à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès/modification/suppression de vos données personnelles.

Pour l'exercer envoyez un mail à l'adresse : rgpd.tourismevilleneuvevois@gmail.com (réfèrent RGPD).

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'Office de Tourisme et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les informations nominatives collectées peuvent être utilisées par l'Office de Tourisme pour envoyer des informations promotionnelles de sa part, sauf désaccord du participant.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, de connexion, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus circulant sur le réseau et de manière générale tous les risques liés à l'utilisation du réseau internet.

